

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET  
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par  
M. Di Filippo et M. Cordier

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« La désignation des citoyens et des personnes qualifiées s'effectue selon des critères et des modalités clairement définis et exposés *a minima* un mois en amont. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier les conditions de participation des citoyens et des personnalités qualifiées à la conférence de financement de notre système de retraite.